Procès-verbal

Conseil d'Administration

du 14 décembre 2016

Soumis au vote du Conseil d'administration
du 9 mars 2017

université angers

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 14 décembre 2016 à 9h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de M.ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'Université d'Angers	Présent
BRIET Marie	Absente
DELABAERE Éric	Présent
GROLLEAU Françoise	Présente
HEURTIER Anne	Absente
MARCILLOUX Patrice	Présent
MERCAT Alain	Présent
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Excusée donne procuration à Mme REY
TAILLEFAIT Antony	Présent
BERNARD Catherine	Présente
BONNIN Marie	Présente
GARCIA Laurent	Excusé donne procuration à Mme BERNARD
HINDRE François	Présent
LONG Martine	Excusée donne procuration à M. MARCILLOUX
NIGET David	Absent
REY Anne	Présente
HAMARD Patrick	Présent
LEFRANÇOIS Corinne	Présente
LEMAIRE Laurent	Excusé
QUINCHARD Sophie	Présente
SEGRÉTAIN Claudie	Excusée donne procuration à M. TAILLEFAIT
VEYER Philippe	Excusé donne procuration à Mme LEFRANCOIS
GASTINEAU Julie (suppléant : PADILLA Théo)	Présente
MAINGUENÉ Louis (suppléant : LEBECHNECH Inès)	Présent
AMAT Inès (suppléant : DES POMEYS Guillaume)	Présente
DUCHÊNE Thibaut (suppléant : BOUQSIM Mehdi)	Présent
PÉRON Maurine (suppléant : BRILLAND Lisa)	Présente
ROY Marine (suppléant : JEAN-DENIS Ludvik)	Absente
HOUËL Stéphanie (suppléant : DEROCHE Catherine)	Absente
BRICHET Régine (suppléant : GOUKASSOW Véronique)	Excusée donne procuration à M. MERCAT
FEL Caroline (suppléant : ENGEL Karine)	Absente
SEEGERS Henri	Excusé donne procuration à M. ROBLÉDO
BILLIARD Matthieu	Présent
LELARGE Antoine	Excusé donne procuration à Mme GROLLEAU
JUSTEAU Foulques	Absent
ROCHE Pascale	Présente

♦ Membres statutaires à titre consultatif
DURAND Christelle, Rectorat de Nantes
FURET Thierry, Rectorat de NANTES
HUISMAN Olivier, Directeur général des services

♦ Membres présents invités par le Président

LE GALL Didier, vice-président du Conseil d'administration AMIARD Stéphane, Vice-président chargé du numérique et du patrimoine HOCQUET Anne-Sophie, Vice-présidente chargée de l'égalité, des ressources humaines et de la politique sociale	BOISSON Didier, doyen UFR LLSH BOUVIER Lydie, directrice de l'IUT LERICHE Philippe directeur de l'UFR Sciences	ESTEVE Laurence, DAGJI juridiques et institutionnelles BAUPIN Dominique, DPE JEMAIN François, DAF SAINTOBERT Annabelle, DAF VIOLETTE Antoine, DPI JOLY Frédéric, DRH

♦ Secrétariat de séance
DAGJI

♦ Ordre du jour

1. INFORMATIONS 5
2. PROCES-VERBAL DES CA 7
3. PROSPECTIVE ET MOYENS 7
3.1 Budget 2017- vote 7
3.2 Architectures budgétaires de l'université d'Angers - vote 10
3.3 Le marché voyage 11
3.4 Modification du remboursement des frais de mission et défraiement sous conditions des usagers 11
3.5 Primes BIATSS année 2017 - vote 12
3.6 Echelles de rémunération des personnels BIATSS contractuels – vote 12
3.7 Nouvelles échelles de rémunération des enseignants contractuels - vote 12
3.8 Additif à la campagne d'emploi BIATSS 2017 - vote 13
3.9 Demande de subventions des associations ASUA, Institut Confucius, Bibliothèque anglophone et Vox campus – vote 13
4. AFFAIRES GENERALES ET STATUTAIRES 13
4.1 Election d'un membre à la commission des statuts - vote 13
4.2 Election d'un membre usager au comité électoral consultatif - vote 13
5. ENSEIGNEMENT ET VIE ETUDIANTE 13
5.1 Répartition des fonds FSDIE pour 2017 – vote 13
6. DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CA AU PRESIDENT 14

M. ROBLÉDO ouvre la séance à 9H30. 28 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 20 membres présents, 8 procurations). 15 membres invités sont présents.

1. Informations

M. ROBLÉDO annonce les points d'information et demande à M. HUISMAN de présenter le premier relatif aux dispositifs de mise en sécurité adoptés lors du conseil de gouvernance du 6 septembre 2016 et mis en place à l'université.

M. HUISMAN présente le nouveau marché de gardiennage renouvelé pour l'année 2017 qui intègre désormais un gardiennage de jour. Le gardien de jour pourra être sollicité par les services et composantes, et sans sollicitation il aura vocation à faire la tournée des accueils.
Le marché prévoit le renouvellement de l'accompagnement des services à fermeture tardive (SUAPS, BU…) et le gardiennage de nuit. Une montée en compétence des personnels d'accueil est programmée avec des formations des agents sur la sécurité et les premiers secours.

Il a également été décidé de mettre en place un dispositif de télésurveillance, d'abord en expérimentation à l'ISTIA, avec des caméras qui enregistreront les entrées et sorties des différents accès pour une visualisation à l'accueil central et avec un enregistrement des images pendant 24 heures. Cette expérimentation, si elle est satisfaisante, pourra être déployée sur d'autres sites de l'UA avec une possibilité, à terme, et si besoin, d'un transfert vers un lieu unique et centralisé de contrôle des images des différents sites et entrées de l'Université.

A compter du 1er janvier 2017 sera expérimentée à la présidence une identification par badge (carte Pass'sup pour personnels et étudiants UA) et un contrôle d'accès au bâtiment. Suivant les profils, personnels présidence, personnels UA ou extérieurs, différents droits et procédures sont ouverts. Cette expérimentation fera l'objet d'un bilan avant un éventuel déploiement sur d'autres sites.

M. HUISMAN présente également la procédure d'alerte « SMS de masse » pour une situation de crise imminente. Cet envoi va être déployé en cas de risque rouge météo, d'incidents technologiques majeurs ou d'alerte attentat, sur l'ensemble des téléphones portables des agents et des étudiants. Des messages pourront être lancés sur toute l'université ou par site suivant le type d'alerte. Une étude de déclaration à la CNIL est en cours. Le coût de chaque envoi de masse est de 1500 euros ; le coût est doublé avec le SMS de fin d'alerte.

Enfin, M. HUISMAN présente, parmi les dispositifs de mise en sécurité de l'UA, le groupe de travail "plan de continuité" (PCA) constitué pour identifier les risques majeurs pour l'établissement et définir les bons réflexes au moment où le risque arrive. L'UA étant une université ouverte sur la ville, la stratégie consiste par conséquent à s'appuyer sur le plan de sécurité de celle-ci en y intégrant nos risques propres.

Mme GASTINEAU demande si les cartes « étudiants » suffisent pour permettre l'accès au bâtiment de la présidence.
M. HUISMAN lui confirme que ces cartes suffisent mais uniquement aux horaires d'ouvertures.
M. TAILLEFAIT demande s'il y a une étude de la progression des incivilités, agressions ou autres manifestations hostiles au sein de l'UA.
M. HUISMAN lui répond que l'évaluation est faite via un réseau de vigilance « VIGIUA » qui ne fait pas apparaitre une augmentation des actes d'incivilités mais on constate le déplacement de ce type de manifestation (SUMPPS → SUAPS).
M. TAILLEFAIT rappelle que l'université depuis sa création est une université ouverte à l'esprit et à l'espace et qu'elle doit le rester. M. HUISMAN répond que tous les dispositifs déployés permettent d'augmenter la sécurité de nos sites, dans le cadre d'un campus ouvert.
M. ROBLÉDO confirme que de nombreuses réflexions en conseil de gouvernance ont conduit à définir la réponse adaptée aux besoins de sécurité tout en préservant l'esprit de l'université. Les dispositifs mis en place y répondent.
Mme QUINCHARD déplore certaines situations anxiogènes sur le site de l'UFR sciences.

M. ROBLÉDO invite Stéphane AMIARD, Vice-président au numérique et au patrimoine et Antoine VIOLETTE, directeur du patrimoine, à présenter le point d'information relatif à l'état d'avancement du raccordement de l'UA au dispositif Biomasse sur Belle-Beille.
M. ROBLÉDO rappelle que M. MOGUEDET avait été à l'initiative, en 2011, de ce projet maintenant en phase opérationnelle.

M. AMIARD rappelle que 2,3 millions euros de fluides sont dépensés chaque année à l'UA et que ce raccordement s'inscrit dans la réflexion engagée sur la transition énergétique à l'université en partenariat avec ALM pour l'ensemble de son réseau de chaleur urbain.

M. VIOLETTE présente les étapes et les points techniques de ce dossier. La ville d'Angers compte un certain nombre de réseaux de chaleur auquel s'ajoute celui de Belle-Beille rendu nécessaire devant la croissance de la facture énergétique. La réflexion pour une solution économiquement meilleure et une démarche de développement durable ont conduit à la finalisation de ce projet.

Cette démarche a été initiée, comme rappelé précédemment, par M. MOGUEDET sur le site universitaire puis étendue sur Agrocampus, l'INRA. ALM a d'abord constitué une société d'économie mixte associant la société Dalkia au 1er tracé. Puis en 2013, Dalkia se retirant, ALM reprend le sujet avec la SARA, dans le cadre du renouvellement urbain et de réduction de la précarité. Une étude de pré commercialisation est menée en 2014, avec une déclaration d'intention du président de l'université qui permet néanmoins la poursuite du projet.
ALTER devient le repreneur du dossier en 2015/2016 pour conduire, en décembre 2016, à un projet abouti avec une phase de négociation sans mise en concurrence et sans publicité (opérateur unique).
La chaufferie sera construite porte sud du campus Belle-Beille en dessous de la passerelle selon le tracé présenté. L'ensemble des sites sera desservi à l'exception de la maison des étudiants puisqu'elle va déménager à la passerelle.

M. VIOLETTE présente les trois impacts majeurs à retenir avec un réseau biomasse : l'impact économique, technique et environnemental (voir annexe).
Sur le planning, les travaux seront finalisés en octobre 2017 avec un raccordement au réseau en 2018.
Mme QUINCHARD demande si la serre de l'UFR des sciences pourrait être concernée.
Il lui est répondu que l'étude de coût n'ayant pas pris en compte l'éloignement et la nécessité de bénéficier d'une source de chaleur tout au long de l'année, il n'est plus possible de revenir sur cette étude et il n'est donc plus possible d'intégrer la serre dans le dispositif.
M. AMIARD précise que des ajustements ultérieurs seront possibles.
M. DELABAERE demande des précisions sur l'émission des particules fines par les chaufferies biomasse.
M. VIOLETTE lui répond que cette production à partir de bois est industrielle avec des dispositifs de filtres pour minimaliser les rejets.
Mme BERNARD demande les incidences notamment calendaires et de nuisances avec les travaux du tramway.
Les garanties sont que les deux travaux sont gérés avec des échanges entre les deux maîtrises d'œuvre pour produire le moins de gêne pour les riverains mais il reste indéniable qu'il faudra compter avec ces lourds travaux.
M. AMIARD indique qu'une rencontre avec le Maire précisera ces questions mais que l'ensemble des travaux vont conduire à informer, réfléchir et définir comment vivre autrement sur le campus pour les cinq prochaines années.

M. TAILLEFAIT interroge sur la suffisance et la proximité du bois.
M. ROBLÉDO explique que l'approvisionnement est un des critères pour reconnaitre les dispositifs et obtenir des subventions auprès notamment de l'ADEME. Il faut que le principal point d'approvisionnement ou de production soit dans un rayon de moins de 100 km et c'est le cas mais avec la multiplication des chaufferies, la consommation dépasse la capacité. Désormais, c'est le point d'approvisionnement, Nantes, qui est pris en compte même si le bois qui y est acheminé provient parfois de très loin.
Mme QUINCHARD demande si l'IUT et la BU de Belle-Beille sont concernés.
Les deux sites sont concernés.
Mme BERNARD demande comment impliquer les étudiants sur ce projet et si des compteurs d'économie peuvent être mis en place.
M. AMIARD précise que dans ce marché sur le schéma d'aménagement de l'énergie il y a un volet qui concerne l'implication des usagers dans leur comportement (c'est le cas dans le dispositif mis en place à l'université de Madrid). Ce volet n'est pas encore finalisé mais le prestataire, lorsqu'il sera retenu, donnera un panorama sur les actions prioritaires à mener.

Mme GASTINEAU demande si d'autres campus de l'UA sont concernés par ce type de réseau de chaleur.
M. ROBLÉDO précise qu'il y a IRIS 1 avec chaufferie biomasse du CHU et IRIS 2 livré mi-février à l'université.
La réflexion pour les autres campus ne peut se faire qu'en partenariat avec les collectivités territoriales impliquées sur cette question.

Le point d'information étant achevé les points suivants de l'ordre du jour sont abordés.

2. Procès-verbal des CA

Le procès-verbal du CA du 6 octobre 2016 est présenté au vote – Il est adopté avec 27 voix pour et 1 abstention

3. Prospective et moyens

3.1 Budget 2017- vote

M. ROBLÉDO demande à M. JEMAIN de présenter ce budget mais auparavant rappelle les éléments qui sont portés au vote:

- Les ETPT sous plafond et hors plafond (tableau 1)
- Le montant des AE et des CP (tableau 2)
- Le solde budgétaire (tableau 2)
- La variation de trésorerie (tableau 4)
- La situation patrimoniale (le résultat prévisionnel, la CAF, tableau des emplois) (tableau 6)
- Les opérations pluriannuelles (tableau 9 et 10)

Le CA vote également la liste des opérations fléchées.

Les autres tableaux et documents transmis permettent de compléter et d'expliquer les éléments budgétaires.

M. ROBLÉDO, reprenant la lettre de cadrage budgétaire, rappelle les principales orientations traduites dans le budget qui sont de deux natures : le soutien et le développement de séries de mesures sur le volet RH qui viennent en appui d'une politique vers la formation et vers la recherche. Sur le soutien et le développement de la politique RH initiée depuis 2012, l'effort a été fait pour la réduction du déficit en emplois mis à disposition des UFR, services et laboratoires, avec des créations. Des mesures d'accompagnement de dispositifs RH notamment vis-à-vis des emplois contractuels (CDD ou CDI) ont été adoptées ainsi qu'une politique de « cédéisation » engagée depuis 2 ans. Ce plan s'accompagne de propositions permettant aux contractuels de bénéficier de perspectives d'évolution de carrière plus intéressantes avec un élargissement des grilles parallèles aux évolutions de carrière des titulaires.
C'est également un plan d'accompagnement de la réussite des étudiants et des efforts faits sur l'innovation pédagogique : mise en place de dispositifs RH et maintien en poste d'ingénieurs pédagogiques. En matière de recherche, il s'agit aussi d'un soutien important aux équipes de recherche, sur les unités avec une révision des dotations en augmentation de 60 000 euros sur les budgets récurrents, ainsi qu'aux projets que l'établissement estime stratégiques pour son développement (ex : RFI, appels à manifestation d'intérêts…) C'est enfin un soutien RH à ces équipes.
Enfin, le budget présenté montre le souhait de maintenir un niveau important d'investissement avec le choix de l'établissement d'un engagement financier fort avec un prélèvement sur le fonds de roulement pour soutenir des investissements stratégiques jugés prioritaires voire vitaux pour l'établissement pour les années à venir.

Les différents tableaux sont présentés avant un vote global du budget avec une note spécifique sur le tableau 1 concernant le plafond d'emplois (précision apportée par les représentants du rectorat).

Le tableau 1 concerne les plafonds d'emplois que l'établissement doit voter chaque année. On note une augmentation de 52 par rapport au plafond d'emplois voté l'année dernière soit un total de 1 819 emplois. Ce plafond d'emplois s'explique par un certain nombre de créations (qui intègre notamment des emplois de PUPH avec augmentation ou réduction suivant les années). On compte 1563 emplois plafonds Etat cette année contre 1545 l'année dernière, augmentés des emplois accordés par l'Etat (16 emplois pour 2017 présentés au CNESER du 12 décembre 2016, avant notification officielle à l'établissement et les 2 emplois AMI GERMINET).
Le plafond d'emplois global tient compte des recrutements des contractuels, intégrés pour abonder différents projets de l'établissement (RFI, projets recherche ou autres).

Le tableau 2 présente les prévisions de recettes et le solde budgétaire. Avec la GBCP, il y a de nouveaux critères de soutenabilité financière, dont celui du solde budgétaire.
Désormais, il y a des autorisations d'engagement (AE) dont le décaissement peut avoir lieu au-delà de l'année budgétaire 2017. Pour couvrir ces dépenses, il y a les recettes et le delta, entre les recettes qui vont être encaissées et les crédits de paiement qui seront décaissés, représente le solde budgétaire qui est pour 2017 de

2 330 526 euros. L'établissement ne devrait donc pas puiser dans la trésorerie pour faire face aux dépenses.

Le tableau 4 présente l'équilibre financier et permet de voir la liaison entre le solde budgétaire et l'évolution de la trésorerie au cours de l'année 2017. Il y a des opérations de compte pour tiers dans lesquelles l'université joue uniquement un rôle de banque : elle reçoit l'argent qu'elle redistribue aux bénéficiaires. La variation de la trésorerie est de 2 261 526 euros.

Le tableau 6, qui n'a pas été modifié avec le passage en GBCP, présente le compte de résultat prévisionnel pour 155 101 668 euros et les différentes ressources dont l'UA va pouvoir bénéficier pour faire face à ses dépenses : les subventions Etat (121 230 343 euros), autres subventions comme celles des collectivités (13 536 384 euros) et autres produits dont les ressources propres (20 334 941 euros) pour un montant total de 155 101 668 euros.
La plus grosse charge est la masse salariale 119 829 497 euros et des dépenses de fonctionnement pour 35 186 542 euros pour un résultat prévisionnel de 85 629 euros.
L'évolution de la masse salariale est liée aux coûts des campagnes d'emplois, du GVT, puis de toute une série d'impacts financiers liés à des mesures de l'Etat (évolutions indiciaires, Parcours Professionnel Carrière Rémunération…). Ces mesures sont abondées à l'euro près par Etat. A cela s'ajoutent des mesures prises par l'établissement (primes BIATSS et revalorisation grille salariale contractuels…). Pour le fonctionnement, c'est l'augmentation de l'activité recherche (RFI, IRIS 2) qui justifie l'augmentation des charges.
Sur la partie investissement on reste au même niveau qu'en 2016 (6 808 338 euros) financés soit par des subventions soit par des ressources internes et sur un recours au fonds de roulement pour les projets jugés prioritaires voire vitaux : équipement WIFI, mise en place de salles pédagogiques, mise en sécurité des bâtiments, renouvellement du parc informatique…

Le tableau 9 présente un des aspects novateurs de la GBCP : la soutenabilité financière. L'établissement utilise cette donnée pour mettre en œuvre les opérations pluriannuelles avec les autorisations d'engagement (AE) d'une part et les crédits de paiement (CP) de l'autre. Sur le montant total des AE (73 068 660 euros) et sur les autres ressources dont l'établissement va pouvoir bénéficier, certaines sont déjà mises en place et parfois quasiment réalisées pour un montant de 27 869 067 euros. Il reste donc 47 314 euros non réalisés et reportés. Pour 2017, sur ces 73 068 660 euros il y a un montant de 13 677 827 euros de nouvelles AE auxquelles s'ajoutent les 47 314 euros non réalisés pour donner le total des AE pour 2017.
Au regard des AE, il y a les CP avec 26 494 509 euros ouverts les années précédentes dont 25 871 132 euros réellement consommés. Le delta, 623 378 euros, va se rajouter aux nouveaux CP à hauteur de 12 332 775 euros, pour un montant total en CP de 12 956 153 euros en 2017.
La synthèse des opérations pluriannuelles est présentée en détail dans le tableau 10.

M. ROBLÉDO présente un focus, pour information, sur les crédits mis à disposition des UFR et des services communs. Le budget total de chaque composante est en augmentation par rapport à 2016, de 850 000 euros et avec une diminution de la dotation d'équilibre de l'université de 230 000 euros. Ce résultat est le fait du dialogue de gestion engagé cette année avec les composantes et services communs. Ceux-ci ont présenté leurs besoins lesquels ont été analysés puis discutés, pour définir les moyens financiers nécessaires. Dans les sources de financement, il y a la dotation d'équilibre et les ressources propres de la composante ou du service commun (taxe d'apprentissage, recettes affectées dès le budget initial liées à la formation continue). On aboutit ainsi à la fois à un équilibre global pour l'établissement et on satisfait les besoins exprimés par les composantes et les services communs.
A partir de 2017 une dimension pluriannuelle va être introduite dans le dialogue de gestion par la mise en place de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.

Les budgets des services centraux et de la recherche sont présentés (1 312 348 euros).
Les budgets des services centraux sont en augmentation sauf pour la direction de la formation continue. Mais il s'agit d'une diminution « optique » due à l'intégration des salaires des personnels de formation continue (566 128 euros payés dans le budget central) ainsi que du budget de formation continue directement inséré dans le budget des composantes.
Il y a une forte augmentation du budget central mais qui est notamment lié à l'augmentation de la masse salariale.

Le budget de la recherche est en forte progression du fait d'une augmentation significative de l'activité.

Les services du rectorat ont analysé le budget et ont déclaré la soutenabilité financière de ce budget sans risque budgétaire pour l'établissement en 2017. La qualité du travail a été retenue avec un rappel du délai de 15 jours

de transmission des informations. Les ajustements demandés ont été réalisés.

M. TAILLEFAIT : le décret de 2012 (décret 2012-246 du 7 novembre 2012) est une des causes mais pas l'unique pour montrer qu'au sein des universités comme dans les collectivités territoriales les administrateurs sont limités dans leurs possibilités d'exercer convenablement leur mandat. Le nombre de documents présentés devant être analysés, suppose plus de temps et de moyens pour être votés convenablement. Un accompagnement est indispensable. Les universités sont sur le schéma des collectivités territoriales avec les mêmes contraintes et les mêmes handicaps.
Il déclare qu'il s'abstiendra.
M. TAILLEFAIT a par ailleurs des interrogations qu'il présente. Le caractère pluriannuel proposé par la présentation AE/CP est intéressant mais pose ses limites sur la question des crédits de paiement et des interrogations notamment sur l'aptitude de l'Etat à honorer ses engagements. Il s'inquiète de savoir si le ministère respectera ses engagements financiers et demande comment l'établissement a anticipé un éventuel gel de crédits par l'Etat. Il s'interroge également sur d'éventuels retards de paiement pour le financement des RFI, et sur la manière dont sera réglé le solde budgétaire négatif des RFI. Enfin, dans le cadre des investissements, il s'inquiète, avec les délégations de maîtrise d'ouvrage, des grandes difficultés à faire prendre en considération les frais de fonctionnement. Il demande si un prévisionnel de ces frais de fonctionnement est effectué afin d'anticiper sur les investissements à venir.
M. ROBLÉDO répond aux différents points.
Une formation auprès des administrateurs aura lieu le 31 janvier et sera utile pour le vote du compte financier fin février.

Sur le point de la notification Etat, l'avantage quand la notification est reçue du ministère est que les AE sont égales aux CP. Il n'y a donc pas de raison d'être pessimiste.
Le gel des crédits pour l'UA est pris à la source. C'est ce qui est appelée réserve de précaution. Elle est égale à celle de 2016 et sera donc de 759 000 euros.
Pour les RFI, il y a un plan de financement précis qui est en place. M. ROBLÉDO a demandé que dans la convention soit mentionné que le reversement à un tiers est conditionné par le reversement effectif à l'UA de la subvention de la collectivité. On peut ainsi avoir un décalage maîtrisé sur la trésorerie mais pas sur le plan budgétaire.
La présentation en GBCP permet justement de nous alerter sur une dérive trop importante dans les opérations de reversements.
Sur le coût de fonctionnement des futurs investissements. Il n'y a pas forcément une anticipation sur le coût initial et global de construction et de fonctionnement. On a seulement le coût de la construction au moment de la négociation. M. ROBLÉDO précise que pour autant les 250 000 euros d'IRIS 2 ont été calculés de la façon la plus précise possible par comparaison avec les coûts de fonctionnement des autres bâtiments (IRIS1, maison de la recherche en végétal…)
Dans le fonctionnement, au-delà des constructions nouvelles, il y a les dispositifs déployés par l'UA sur les économies d'énergie d'abord du point de vue technique (installations de gestions techniques centralisées sur tous les bâtiments) puis par l'identification, via un audit, d'autres actions liées notamment aux usages (veiller à éteindre les lumières en sortant de la pièce…).

Mme GASTINEAU interroge sur le tableau 3 portant les aides indirectes aux étudiants, dont le montant est en baisse.
M. JEMAIN lui répond que ce tableau est en comptabilité analytique, la « destination » et tout ce qui est donné aux étudiants n'y est pas forcément indiqué. Il s'agit d'une ventilation analytique et d'autres dépenses faites ne figurent pas dans le tableau 3.

M. DELABAERE a vu sur le site du CNESER que la subvention pour charges de service public attribuée à l'UA était d'un montant différent de celui qui est présenté. Il demande pourquoi cette différence. Par ailleurs, sur les investissements, il souhaite savoir quelle est la volonté de poursuivre et jusqu'où ? Il demande également le nombre de jours de réserves du fonds de roulement.
Sa deuxième question porte sur les éventuels risques pour l'établissement de devoir faire une « avance » sur son fonds de roulement pour financer certains projets considérés comme prioritaires. Quel risque pour l'établissement à ponctionner sur le fonds de roulement pour les investissements ? Où en est-on sur la réserve dite prudentielle ?
Enfin, M. DELABAERE s'interroge sur les avances à faire sur les RFI et les sécurités que l'on peut avoir à faire ces avances.

M. ROBLÉDO explique que l'information donnée via le CNESER fait état d'une dotation différente de celle donnée par la suite par le ministère, il y a 183 000 euros de différence (annonce CNESER : 120 700 000 euros, notification officieuse 120 883 000 euros). Tout le budget UA a été établi en fonction de ces premières informations et s'il y avait eu trop de différences tout le budget aurait été revu mais la différence étant jugée mineure rien n'a été changé. Certaines actions spécifiques de l'Etat (en 2016, 120 000 euros) ont été anticipées.

Sur la question du fonds de roulement de l'université celui-ci est de 22 jours ce qui est important car supérieur aux 15 jours correspondant au seuil prudentiel préconisé. Mais ce sont les 52 jours de trésorerie permettant le fonctionnement et empêchant les cessations de paiement qui sont les plus importants. Il n'y a donc pas d'inquiétude majeure à avoir sauf si l'Etat, notamment avec l'effet GBCP, pouvant voir le détail de nos besoins, versait sa dotation non pas tous les 3 mois mais au fur et à mesure des besoins. Il faudrait alors une rigueur de prévision extrêmement forte.
Sur le dernier point relatif aux RFI, il faut savoir que l'on reçoit beaucoup plus qu'on ne reverse. M. ROBLÉDO explique qu'avec la pluriannualité, il y a décalage dans le temps mais comme indiqué précédemment, aux termes de la convention, on ne s'engage pas au-delà de ce qui est prévu.

Mme PERON est satisfaite de la mise en place de la formation des administrateurs sur les questions budgétaires. Elle félicite la volonté de l'UA de soutenir certains projets mais s'inquiète de savoir si les ressources seront suffisantes et si cela est prudent de puiser sur le fonds de roulement. La question de l'avenir et de la pérennité se pose. Elle considère ce budget intéressant, par comparaison à d'autres budgets, mais regrette et s'inquiète de l'avenir sans efforts plus importants de la part de l'Etat. Elle est d'ailleurs particulièrement inquiète sur le CPER. Elle souhaite savoir si le critère du nombre d'étudiants est retenu dans l'élaboration et l'attribution du budget aux UFR et si certaines UFR dont le nombre d'inscrits augmente, bénéficient d'une augmentation de leur budget.

M. ROBLÉDO répond qu'effectivement on peut s'interroger sur la nécessité d'avoir à puiser dans le fonds de roulement mais lorsque la subvention pour charges de service public ou autres subventions et les ressources propres ne sont pas suffisantes pour dégager une capacité d'auto-financement permettant à l'établissement de soutenir ses projets prioritaires, il n'a pas d'autres possibilités que de ponctionner dans le fonds de roulement. Les ressources propres ont déjà été augmentées, la dotation ne dépend pas de nous et les dépenses de fonctionnement ont été diminuées là où elles pouvaient l'être. La grande partie du fonctionnement de l'établissement est constituée par la masse salariale. M. ROBLÉDO ne souhaite pas que ce soit sur cette partie que les restrictions soient faites. On ne doit pas contraindre la masse salariale mais exercer une maitrise plus forte de l'investissement en dégageant des priorités sans remettre en cause la sécurité. Par ailleurs, M. ROBLÉDO précise que les universités n'ont aucun intérêt à constituer « un trésor de guerre » et à accroitre leur fonds de roulement. On a un seuil prudentiel qui est loin d'être atteint avec une bonne trésorerie. Si cela perdure, il n'y a pas de crainte majeure à avoir.

Mme BONNIN demande des précisions sur le tableau 1 relatif aux plafonds Etat et sous plafonds d'Etat
Elle demande à quoi correspond le CDI sous plafond Etat et pourquoi ne pas ouvrir un concours.
M. ROBLÉDO est d'accord mais explique que pour un agent il n'y a pas de BAP correspondant à la qualification et la spécialité dont on a besoin, quel que soit le grade. C'est la raison pour laquelle le CDI est affiché. M. ROBLÉDO regrette que le corps des fonctionnaires n'ait pas évolué par rapport à l'évolution des besoins apparaissant dans les établissements.

M.HAMARD annonce son abstention en raison de ses inquiétudes par rapport à l'Etat et remercie de la mise en place des formations.

Les tableaux 2, 4, 6, 9 et 10 du budget 2017 sont soumis au vote – Ils sont adoptés avec 21 voix pour et 7 abstentions.
Le tableau 1 - plafonds d'emplois est soumis au vote - Il est adopté avec 21 voix pour et 7 abstentions.

3.2 Architectures budgétaires de l'université d'Angers - vote

Le tableau de l'architecture budgétaire joint en annexe est présenté aux administrateurs, pour vote, comme chaque année. Cette année, avec la GBCP, le système SIFAC évolue également. C'est l'ensemble des terminologies, des missions dévolues à cette arborescence de l'architecture qui changent avec deux nouvelles notions : centre de responsabilité budgétaire ou CRB (pour les UFR, DFC…) qui est un niveau décisionnel de pilotage et stratégique, en dessous les services opérationnels (SO) qui sont rattachés à un CRB et expriment un

besoin au CRB. Le dialogue de gestion s'exerce du SO vers le CRB qui agrège l'ensemble des besoins des SO. Une enveloppe est attribuée à ce SO qui la consomme.
Le tableau joint en annexe est présenté. Chaque composante est un CRB. L'année prochaine le patrimoine et le numérique, porteurs de la politique de l'établissement, seront des CRB. Le regroupement de tous les services communs sous un seul CRB. Il existait déjà une UB « recherche » qui devient CRB recherche. Chaque laboratoire à son SO pour son activité recherche.
Pour le SAIC il y a deux CRB, un service et une composante avec en dessous les services opérationnels.

La nouvelle architecture budgétaire est présentée au vote et adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

3.3 Le marché voyage

Le prestataire voyage a changé lors du renouvellement du marché. Le bilan du précédent marché montre dans le volet hôtellerie un recours au « hors marché » trop important et que l'interface web « on line » est trop peu utilisée pour faire des pré-commandes de billets.

Afin d'améliorer le fonctionnement, des formations seront faites pour l'utilisation de cette interface « on line » qui permet par ailleurs de faire des économies par rapport au nombre de factures et une modification du forfait de remboursement en Ile de France est proposé (cf. 3.4).

3.4 Modification du remboursement des frais de mission et défraiement sous conditions des usagers

Une présentation des modifications de la délibération CA019-2015 et CA068-2016 est faite aux membres du CA.
Cette délibération annule et remplace les délibérations CA019-2015 et CA068-2016 :

Les frais de missions définis dans la partie A – « Cadre général de remboursement des frais de mission des personnels » sont modifiés.
A ce titre, il est demandé aux membres du conseil d'administration de statuer sur l'opportunité de déroger au forfait unique de remboursement des nuitées pour Paris et l'Ile de France en augmentant la possibilité d'un remboursement aux frais réels, sur production des justificatifs d'hébergement et de l'autorisation de dérogation signée de l'ordonnateur principal ou secondaire, dans la limite de 110€ au lieu de 100€ actuellement.

Le défraiement des étudiants dans la partie B – « Cadre général de défraiement sous conditions des usagers » sont modifiés :
A ce titre, il est demandé aux membres du conseil d'administration de statuer sur l'opportunité de préciser les modalités de remboursement des étudiants en tant que collaborateur occasionnel et des étudiants en tant qu'usager de l'Université. Cela impose de bien distinguer ce qu'est un étudiant usager et un étudiant collaborateur occasionnel.

Ce point est présenté au vote et adopté à l'unanimité avec 27 voix pour.

3.5 Primes BIATSS année 2017 - vote

Le cadre général des primes BIATSS pour l'année 2017 est présenté par Mme Anne-Sophie HOCQUET, Vice-présidente chargée de l'égalité, des ressources humaines et de la politique sociale. Frédéric JOLY, Directeur des Ressources Humaines présente le cadre technique.
Il y a eu une revalorisation des primes des BIATSS avec un effort sur les catégories C et les ASI (voir en annexe).
M. DELABAERE demande ce qu'il en est pour les BIATSS contractuels.
M. ROBLÉDO lui répond qu'il s'agit d'un point présenté ultérieurement.

Ce point est présenté au vote et adopté à l'unanimité avec 27 voix pour.

3.6 Echelles de rémunération des personnels BIATSS contractuels – vote

M. ROBLÉDO explique la démarche. La question s'était déjà posée de l'attribution de primes aux personnels contractuels. Dans les groupes de travail, certains partenaires sociaux avaient considéré que cela dénaturait le statut de la fonction publique et que cela créait une fonction publique bis. La réflexion s'était alors arrêtée.
Cependant, dans la réflexion sur la déprécarisation et la stabilisation de la carrière des contractuels, en particulier pour la progression des contractuels, il a été proposé une grille indiciaire alignée en durée sur celle des titulaires et intégrant à chaque niveau quelques points d'indice supplémentaires. Cette grille est donc parallèle à celle des titulaires et « compense » dans une certaine mesure l'absence de primes des contractuels.
Mme HOCQUET apporte 3 précisions supplémentaires :
La progression de carrière des contractuels va jusqu'à l'échelon 6 du 1er grade des titulaires à l'UA.
A l'UA, les contractuels peuvent bénéficier d'un CDI au bout de 2 ans alors que la loi le prévoit qu'à partir de 6 ans.
Enfin, Mme HOCQUET fait part d'un grand taux de réussite des contractuels CDI aux concours.
M.JOLY présente les points techniques des nouvelles échelles de rémunération des personnels BIATSS contractuels (en annexe) :
4 principes techniques ont été pris en compte :
Il a été intégré à cette grille de rémunération des contractuels que celle des titulaires allait changer au 01/01/2017.
L'échelle de rémunération a été étendue au-delà du 6ème échelon qui est le sommet de la grille de rémunération des titulaires de 1er grade.
Il a également été décidé une symétrie de carrière en terme de durée entre les titulaires et les contractuels. Ainsi, les contractuels ont une durée de carrière identique à celle des titulaires de 1er grade.
Enfin, il est proposé une amélioration indiciaire puisque à l'intérieur de la grille des niveaux enrichissent celle-ci.

Le récapitulatif des coûts est présenté (en annexe). M. ROBLÉDO précise qu'il faut lire que pour 2018 il y a + 380 000 euros uniquement par rapport à l'année précédente 2017 et que les chiffres de chaque année ne se cumulent pas.

M. HAMARD explique qu'il s'abstiendra comme en CT et souhaite justifier cette abstention par le fait que ce qui est présenté n'est pas ce qui a été négocié en groupe de travail.
Mme HOCQUET répond que c'est le compromis qui a été adopté par l'ensemble des organisations syndicales plus une qui intègre, en outre, une revalorisation des efforts pour les titulaires.

Ce point est soumis au vote et adopté avec 25 voix pour et 2 abstentions.

3.7 Nouvelles échelles de rémunération des enseignants contractuels - vote

M. JOLY présente les éléments techniques et rappelle que pour les contractuels enseignants, la problématique et la volonté politique sont identiques que pour les personnels contractuels BIATSS, celles de valoriser, et d'améliorer la rémunération de cette catégorie de personnels. Les groupes de travail ont

finalisé leur réflexion plus tôt que pour les BIATSS et le CT a voté à l'unanimité ces principes présentés, le 21 juin 2016.
Les principes sont :
Etendre l'échelle de rémunération de 5 niveaux supplémentaires, d'améliorer la rémunération mensuelle en enrichissant l'indice à chacun des niveaux de l'échelle de rémunération pour arriver à un résultat qui correspond à l'attribution aux enseignants contractuels d'1/3 de la Prime de Recherche de l'Enseignement Supérieur à laquelle ont droit les enseignants titulaires du second degré.
Cette réflexion a également permis la mise à jour de la procédure de recrutement des personnels enseignants contractuels du second degré.
M. ROBLÉDO rajoute à la présentation financière que pour cette catégorie de personnels le volume est plus faible que pour les BIATSS car la population est moins importante.

M. ROBLÉDO porte au vote ces nouvelles échelles de rémunération des enseignants contractuels qui sont adoptées à l'unanimité avec 27 voix pour.

3.8 Additif à la campagne d'emploi BIATSS 2017 - vote

M. ROBLÉDO présente au vote un additif à la campagne d'emploi avec 3 postes supplémentaires libérés à la rentrée 2016 suite à des mutations et des concours infructueux (voir document joint).
Cet additif est porté au vote et adopté à l'unanimité avec 27 voix pour.

3.9 Demande de subventions des associations ASUA, Institut Confucius, Bibliothèque anglophone et Vox campus – vote

M. ROBLÉDO présente les tableaux avec les montants accordés aux associations listées (en annexe). Le montant proposé pour 2017 est identique à celui de l'année précédente.
Les montants des subventions aux associations sont soumis au vote et adoptés à l'unanimité avec 27 voix pour.

4. Affaires générales et statutaires

Compte tenu de la non-réinscription de deux étudiants élus pour l'année universitaire 2016/2017 deux élections doivent être faites.

4.1 Election d'un membre à la commission des statuts - vote

Il est procédé à l'élection d'un membre à la commission des statuts où un siège d'étudiant.e est vacant.
Une déclaration de candidature a été reçue, celle de M. BOUKSIM.
A l'issue du vote, M. BOUKSIM est déclaré élu à l'unanimité avec 27 voix pour.

4.2 Election d'un membre usager au comité électoral consultatif - vote

Il est procédé à l'élection d'un membre usager au comité électoral consultatif, membre du conseil d'administration. Inès AMAT se déclare candidate et il est procédé à son élection.
Mme AMAT est élue à l'unanimité avec 27 voix pour.

5. Enseignement et vie étudiante

5.1 Répartition des fonds FSDIE pour 2017 – vote

M. ROBLÉDO présente ce point adopté en CVFU du 5 décembre à l'unanimité. Les moyens en 2017 restent les mêmes avec les mêmes règles de répartition.

M. ROBLÉDO propose qu'en fonction de l'exécution 2016, le montant du reliquat non utilisé (estimé ce jour à environ 30 000 euros) soit rebasculé en 2017. Auparavant, la totalité était mise sur la ligne "Initiatives" mais cette année il sera tenu compte des besoins. On réaffectera notamment sur la ligne internationale pour répondre aux besoins de mobilité internationale.
M. ROBLÉDO fait part également de la volonté, parallèlement à ce qui se fait au CROUS avec le fonds social, de définir une enveloppe pour un « fonds social UA » qui serait à l'identique de ce qui se fait à l'Université de Nantes, confié au CROUS pour les seuls étudiants UA.
Mme PERON demande qu'un groupe de travail, pour lequel elle se porte volontaire, puisse réfléchir sur les meilleures possibilités de gestion de ce fonds social à destination de nombreux étudiants en difficulté non pris en compte par le CROUS et qui risquent d'être aussi oubliés avec cette procédure. Elle demande que ce qui est pratiqué à l'Université du Maine soit étudié également.
Mme GASTINEAU demande pourquoi l'enveloppe n'est pas plus importante alors qu'il y a plus d'étudiants inscrits et qu'il s'agissait d'une promesse de campagne.
M. ROBLÉDO répond que ce qui est présenté est le montant adopté par la CFVU qui n'a pas souhaité faire autrement cette répartition. Il en a donc pris acte. Les 215 000 euros sont inscrits dans le budget initial et comprennent l'ensemble des dossiers étudiés à qui il a été attribué une subvention. C'est dans la répartition que tous les montants n'ont pas été utilisés et qui conduisent au reliquat et il ne paraît pas judicieux d'augmenter l'enveloppe totale mais de réfléchir à une répartition mieux adaptée aux besoins.
Mme BERNARD précise que la CFVU a adopté le pourcentage de répartition et non l'enveloppe, ce que confirme M. ROBLÉDO en complétant qu'il appartient au CA de voter l'enveloppe.

M. ROBLÉDO porte ce point au vote. Le montant de la répartition des fonds FSDIE pour 2017 est adopté à l'unanimité avec 24 voix pour.

6. Décisions prises par délégation du CA au Président

M. ROBLÉDO informe les membres du CA des décisions prises par délégation.

7. Questions diverses

Une question a été transmise par Mme HEURTIER, M. ROBLÉDO la transmet aux membres du CA :
« Pour la prochaine année scolaire, un gel des postes est mis en place. Cette situation est-elle optimale au regard de la réduction possible du nombre de postes de fonctionnaires dans les années à venir (perte possible de ces postes avec la mise en place de cette réduction) ? »

M. ROBLÉDO répond que l'université d'Angers n'a gelé aucun poste. La politique de l'université est la « réfrigération » de postes, c'est-à-dire que statutairement il y a quelqu'un sur le poste (ex : ATER).
Aujourd'hui le Ministère affecte à l'université une enveloppe plafond d'emplois et ensuite il y a une fongibilité asymétrique totale entre les crédits affectés en masse salariale et le reste. A l'université d'Angers le plafond d'emplois est de 1819 et le plafond Etat est de 1563. Si c'était l'inverse on aurait pu se poser la question du devenir de ces postes mais à l'UA il reste un delta de 300 postes, il n'y a donc pas de risque pour l'université.
Avec le passage aux RCE il y a de fait moins de risques que le Ministère récupère des postes. Mais l'Etat pourrait décider brutalement de nous les supprimer. Il s'agirait alors d'une décision arbitraire et sans lien avec le gel de poste.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres questions diverses, M. ROBLÉDO, après avoir remercié les administrateurs, clôt la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, M. ROBLÉDO lève la séance.

Le Président
de l'Université d'Angers,
Christian ROBLÉDO

Le Vice-président
du Conseil d'administration
Didier LE GALL

CONSEIL D'ADMINISTRATION
14 décembre 2016

Ordre du jour :

1. Informations
2. Procès-verbal des CA
3. Prospective et moyens
4. Affaires générales et statutaires
5. Enseignement et vie étudiante
6. Décisions prises par délégation du CA au président
7. Questions diverses

université angers

1. Informations

- **Point sur les dispositifs de sécurité à l'UA**

université angers

Raccordement du Pôle Belle Beille à un réseau de chaleur de quartier

14 Décembre 2016
Conseil d'Administration

Diaporama établi par :
- Stéphane AMIARD, Vice-Président Numérique et Patrimoine,
- Antoine VIOLETTE, Directeur du Patrimoine Immobilier
- David PELLUAU, Responsable Energie

1) Réseau de chaleur Belle Beille

Historique

SEM ENERGIE
Angers Agglomération

2011
- Etude de faisabilité Campus Belle Beille

2012
- Reprise du projet par la SEM associée à DALKIA

2013
- Départ de DALKIA
- Projet étendu au périmètre ANRU

2014
- Accord de principe de raccordement de l'UA

2015
- Etudes de conception (maître d'oeuvre)

2016
- Procédure d'achat de fourniture de chaleur

2) Réseau de chaleur Belle Beille

Projet 2013

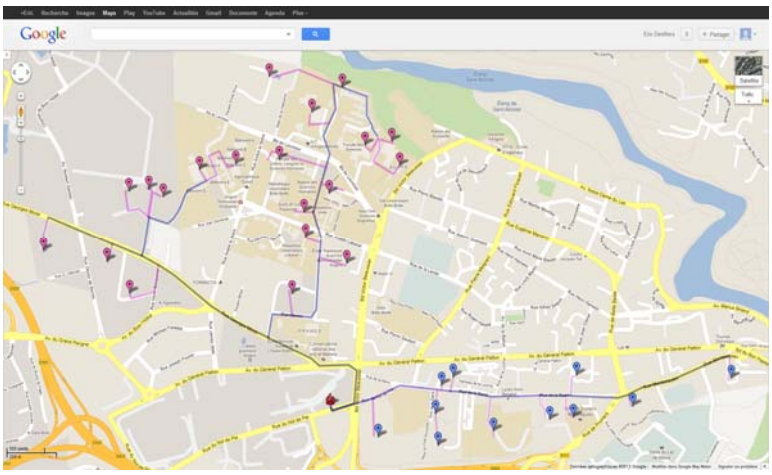

3) Réseau de chaleur Belle Beille

Projet 2016

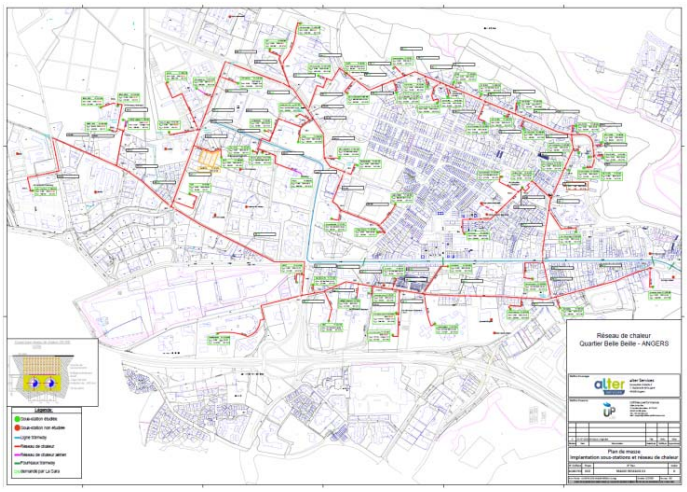

Projet 2016 – Focus Emprise Universitaire

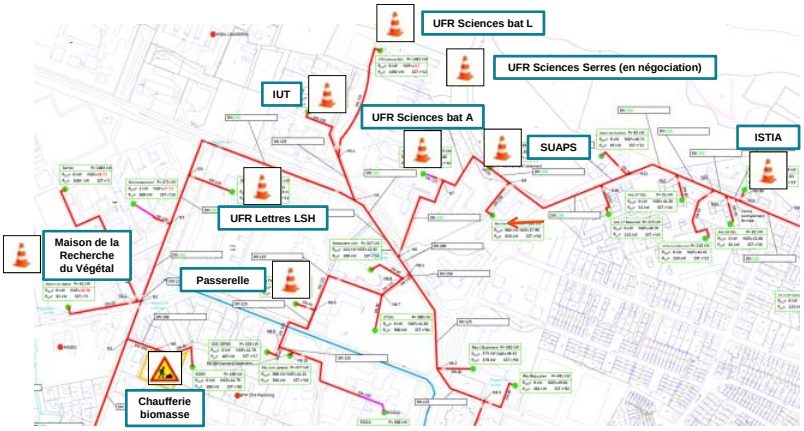

Les Impacts du Réseau de chaleur Biomasse

Impact Economique :

- **Economie : 109 000 €TTC la première année sur la fourniture de chaleur et sa maintenance**
- **Investissement nécessaire UA : 185 300 €TTC pour modifier la distribution**
- **Economie cumulée sur 26 ans : environ 13 millions d'euros (la fourniture, la maintenance et les investissements).**

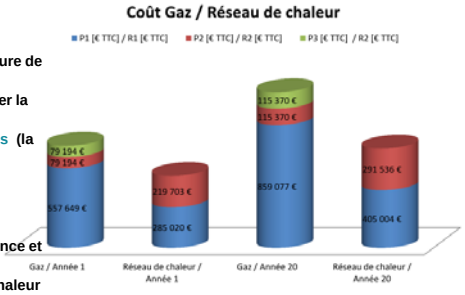

Impact Technique :

- **Arrêt des chaufferies au gaz, simplification de la maintenance et des contrôles réglementaires.**
- **Dépendance d'un opérateur global pour la fourniture de chaleur**

Impact Environnemental :

- **Réduction des émissions de CO2 : 1 400 Tonnes par an**
- **Soit une baisse de 50% sur la campus Belle Beille**
- **Soit une baisse de 24% sur l'ensemble de l'Université**

2. Procès-verbal des CA

POUR VOTE

- **Procès-verbal du 6 octobre 2016**

3. Prospective et moyens

- **Budget 2017**
- **Architectures budgétaires de l'université d'Angers**
- **Marché voyage bilan**
- **Modification du remboursement des frais de mission et défraiement sous conditions des usagers**
- **Primes BIATSS année 2017**
- **Nouvelles échelles de rémunération des personnels BIATSS contractuels**
- **Nouvelles échelles de rémunération des enseignants contractuels**
- **Additif à la campagne d'emploi BIATSS 2017**
- **Demande de subventions des associations ASUA, Institut Confucius, Bibliothèque anglophone et Vox Campus**

3.1 Budget 2017

- **POUR VOTE**

Budget 2017

- Depuis janvier 2016 application du décret GBCP mais sans SI dédié
- Démarrage SIFAC GBCP: janvier 2017
- GBCP = étude de la soutenabilité financière du budget et approche pluriannuelle
- **Le CA vote** sur :
  - Les ETPT sous plafond et hors plafond (tableau 1)
  - Le montant des AE et des CP (tableau 2)
  - Le solde budgétaire (tableau 2)
  - La variation de trésorerie (tableau 4)
  - La situation patrimoniale (le résultat prévisionnel, la CAF, tableau des emplois) (tableau 6)
  - Les opérations pluriannuelles (tableau 9 et 10)
- Le CA vote également la liste des opérations fléchées (pour 2017 les RFI)
- **Le CA est informé** sur:
  - Les dépenses par destinations et les recettes par origine (tableau 3)
  - Les opérations pour compte de tiers (tableau 5)
  - La variation du fonds de roulement (tableau 6)
  - Le plan de trésorerie annuel (tableau 7)
  - Les opérations liées à des recettes fléchées (tableau 8)
  - Le financement des UMR (tableau 11)

Budget 2017 : orientations

- Ce budget traduit la volonté :
  - de combler le déficit en emploi par le biais de créations de postes
  - d'assurer des perspectives de stabilisation voire d'évolution de carrières
  - de maintenir un haut niveau de réussite et d'innovation pédagogique
  - de soutenir nos équipes de recherche (appui aux unités, aux projets porteurs et stratégiques – AMI, connect talent, RFI…)
  - de préserver l'avenir en gardant un niveau d'investissement élevé

13

Budget 2017 (Plafond des emplois) tableau 1 pour vote

Catégories d'emplois	Nature des emplois		(A) Emplois sous plafond Etat En ETPT		(B) Emplois financés hors SCSP En ETPT	(C) = (A) + (B) Global
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	713	(1)		713
		CDI	1		6	7
	Non permanents	CDD	213		129	342
S/total EC			927		135	1 062
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS						-
BIATOSS	Permanents	Titulaires	477	(2)		477
		CDI	1		140	141
	Non permanents	CDD	23		116	139
S/total Biatoss			501		256	757
Totaux			1 428	(3)	391	1 819
						Plafond global des emplois voté par le CA
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 563	(5)		

- Augmentation du plafond d'emplois budgétaire de +52 par rapport projection fin octobre 2016
- Augmentation sur plafond Etat s'explique par:
  - Campagnes d'emplois (+19,16 ETPT) dont 12,16 créations et 7 Enseignants contractuels
  - Titularisation par loi dite Sauvadet (+5 ETPT)
- Augmentation sur plafond propre:
  - Extension en année pleine des recrutements 2016 au fil de l'eau(+11 ETPT)
  - Projets RFI, contrats de recherche (+22 ETPT)
  - Sauvadet (-5 ETPT)

Budget 2017 (AE/CP, prévisions de recettes et solde budgétaire) tableau 2 pour vote

Dépenses					Recettes		
	Exécution N-1		Budget initial (a)		Exécution N-1	Budget initial (d)	
	AE	CP	AE	CP	Montants	Montants	
Personnel	**117 475 008**	**117 475 008**	**119 829 497**	**119 829 497**	143 823 187	**152 368 624**	**Recettes globalisées**
dont contributions employeur au CAS Pension	32 749 417	32 749 417	33 419 891	33 419 891	118 279 455	120 883 931	Subvention pour charges de service public
					2 756 908	4 538 118	Autres financements de l'Etat
							Fiscalité affectée
Fonctionnement et intervention	**23 877 426**	**22 929 858**	**27 057 536**	**25 936 542**	9 716 689	14 264 827	Autres financements publics
					13 070 145	12 681 748	Recettes propres
					2 143 536	**2 616 279**	**Recettes fléchées ****
							Financements de l'Etat fléchés
Investissement	**8 138 181**	**6 931 681**	**8 354 361**	**6 888 338**	**2 143 536**	**2 283 296**	Autres financements publics fléchés
						332 983	Recettes propres fléchées
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-			
Personnel							
Fonctionnement							
Investissement							
TOTAL DES DÉPENSES	149 490 615	147 336 547	**155 241 394**	**152 654 377**	145 966 733	**154 984 903**	**TOTAL DES RECETTES**
Solde budgétaire (excédent)		-		**2 330 526**	-1 369 814	-	**Solde budgétaire (déficit)**

155 041 394€ d'AE et 152 654 377€ de CP et 154 984 903€ de recettes

Un solde budgétaire de +2 330 526€. L'UA verra sa réserve de trésorerie abondée

Solde budgétaire positif devrait s'expliquer par: le CPER, décalage entre les encaissements et les décaissements sur certaines opérations

15

Budget 2017 (Equilibre financier) tableau 4 pour vote

Besoins (utilisation des financements)				Financements (couverture des besoins)			
	Exécution N-1	Budget initial (a)		Exécution N-1	Budget initial (d)	
Solde budgétaire (déficit) * (D2)	1 369 814				2 330 526	Solde budgétaire (excédent) * (D1)
dont solde budgétaire budget principal	*863 614*					*dont solde budgétaire budget principal*
dont solde budgétaire budget du SAIC	506 200					*dont solde budgétaire budget du SAIC*
dont solde budgétaire FU						*dont solde budgétaire FU*
dont solde budgétaire BAI						*dont solde budgétaire BAI*
dont solde budgétaire SIE						*dont solde budgétaire SIE*
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)		-			-	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice) (c1)	2 170 000	3 230 000		2 070 000	2 886 000	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (c2)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e1)	40 000	25 000		40 000	300 000	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1= D2+b1+c1+e1)	3 579 814	**3 255 000**	et	2 110 000	**5 516 526**	**Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme** (2=D1+b2+c2+e2)
Variation de trésorerie (I)		**2 261 526**	ou	1 469 814	-	**Variation de trésorerie** (II)
*dont Abondement de la trésorerie fléchée **** (a1)			ou	*81 559*		*dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée **** (a2)
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée (d1)			ou	*1 388 255*		*dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée* (d2)
TOTAL DES BESOINS (1 + I)	3 579 814	**5 516 526**	et	3 579 814	**5 516 526**	**TOTAL DES FINANCEMENTS** (2 + II)

Ce tableau retrace les moyens financiers de couverture des opérations ayant un impact sur la trésorerie 2017 (solde budgétaire + opérations sur comptes de tiers)

- Opérations pour le compte de tiers :
  - aide à la mobilité internationale
  - d'opérations de TVA
  - sécurité sociale étudiante

Budget 2017 (Situation patrimoniale) tableau 6 pour vote

Compte de résultat prévisionnel (Résultat de 85 629€)

CHARGES	BI 2016	BR 2016	BI 2017	PRODUITS	BI 2016	BR 2016	BI 2017
Personnel	117 475 008	117 475 008	119 829 497	Subventions de l'Etat	119 750 373	119 750 373	121 230 343
dont charges de pensions civiles	32 749 417	32 749 417		Fiscalité affectée			
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	31 522 533	31 642 858	35 186 542	Autres subventions	9 583 505	9 547 457	13 536 384
				Autres produits	19 693 345	19 849 718	20 334 941
TOTAL DES CHARGES (1)	**148 997 541**	**149 117 866**	**155 016 039**	**TOTAL DES PRODUITS (2)**	**149 027 223**	**149 147 548**	**155 101 668**
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	**29 682**	**29 682**	**85 629**	*Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)*	0	0	0
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	**149 027 223**	**149 147 548**	**155 101 668**	**TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)**	**149 027 223**	**149 147 548**	**155 101 668**

Dépenses

- Masse salariale :
  - Evolution de la grille PPCR (156k€)
  - Campagne Sauvadet 2017 (86k€)
  - Evolution du point d'indice (917k€)
  - Evolution primes Biatss (94k€)
  - Campagne d'emplois 2017 (-381k€)
  - GVT positif 2017 (1 053k€)
  - EAP campagne d'emploi 2016 (579k€)
  - Evolution des charges d'enseignement (370k€)
  - Impact recrutement des contractuels (496k€)
- Fonctionnement hors amortissement (+ 2,7M€)
  - Augmentation de l'activité recherche (+700k€)
  - Montée en puissance des RFI (+587k€)
  - Bâtiment IRIS 2 (250k€)
  - Crédits à disposition des UFR

Recettes

- En augmentation par rapport à la notification 2016:
  - Hausse de la subvention du ministère, 16 postes financés dans le cadre des critères de convergence (488K€)+ financement en année pleine des 22 postes de 2016 (+665k€) + actualisation du CAS Pensions (dans le cadre de la Loi dite Sauvadet) + dégel du point d'indice (841k€)+ hausse de la démographie étudiante (523k€)+ PPCR (147k€)
  - Droits d'inscription (+100k€)
  - Activités recherche
  - Les RFI

Budget 2017 (Situation patrimoniale) tableau 6 pour vote

Tableau de financement prévisionnel agrégé

EMPLOIS	BI 2016	BR 2016	BI 2017	RESSOURCES	BI 2016	BR 2016	BI 2017
Insuffisance d'autofinancement	-	-	-	Capacité d'autofinancement*	2 142 682	2 142 682	1 645 629
Investissements	6 175 531	6 931 681	6 888 338	Financement de l'actif par l'État	1 215 000	1 215 000	897 455
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	2 973 267	3 147 395	2 543 562
				Autres ressources			13 000
Remboursement des dettes financières				Augmentation des dettes financières			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	6 175 531	6 931 681	6 888 338	**TOTAL DES RESSOURCES (6)**	6 330 949	6 505 077	5 099 646
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	**155 418**	**0**	**0**	**PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)**	**0**	**426 604**	**1 788 692**

Dépenses (6 88 388€) hors PPI et Conv. Pluriannuelle de recherche.

N'est évoqué ici que le financement inscrit au budget initial 2017. Les reports de crédits (ex: PPI) sont traités dans le cadre des travaux de fin de gestion et font l'objet d'un BR report en début d'année 2017

Les principaux projets (liste non exhaustive):

- Equipements des UFR et Services, financés en grande partie par les collectivités (696k€)
- DDN: Wifi très haut débit, renouvellement du parc informatique, salles pédagogiques, sécurisation des données (983k€)
- DPI: mise en sécurité des bâtiments, extension Passerelle, CISPEO, Pôle Santé, schéma pluri. annuel de l'énergie, GTC IUT (1 974k€)
- Achat matériel recherche (1 443k€)
- Investissement des composantes et Serv. Communs (1 220k€)

Recettes (5 099 646€)

- CAF de 1 645 629€, en baisse par rapport à 2016
- Financement par l'Etat, principalement pour travaux DPI et DDN
- Impact positif du CPER 2015/2020
- Participation des collectivités pour le financement de l'investissement de l'université
- Prélèvement sur le FDR de 1,7M€ pour réaliser l'équilibre

Budget 2017 (opérations pluriannuelles) tableau 9 pour vote

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)<=(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)<=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
Recherche - Personnel	12 121 891	8 004 922	8 004 922	-	2 657 609	2 657 609	8 004 922	8 004 922	-	2 657 609	2 657 609	1 459 360	0
Recherche -Fonctionnement	9 296 235	5 062 688	5 062 688	-	2 819 711	2 819 711	5 062 688	5 062 688	-	2 719 520	2 719 520	1 413 836	100 191
Recherche - Investissement	5 298 859	2 254 912	2 254 912	-	1 210 783	1 210 783	2 254 912	2 254 912	-	1 210 783	1 210 783	1 833 163	0
RFI - Opération fléchée	19 003 120	4 724 154	4 926 226	202 072	3 589 837	3 387 765	3 302 283	2 928 291	373 992	3 720 999	4 094 991	10 689 129	1 290 709
						-					-	-	-
Total contrats de recherche	**45 720 105**	**20 046 677**	**20 248 749**	**202 072**	**10 277 940**	**10 075 868**	**18 624 806**	**18 250 814**	**373 992**	**10 308 911**	**10 682 903**	**15 395 488**	**1 390 900**
ERASMUS - Personnel	702 139	332 109	332 109		204 890	204 890	332 109	332 109		204 890	204 890	1 459 360	-
ERASMUS - Fonctionnement	1 762 061	1 253 690	1 253 690		268 065	268 065	1 253 690	1 253 690		268 065	268 065	1 413 836	100 191
ERASMUS - Investissement												1 833 163	-
Total contrats de formation continue	**2 464 200**	**1 585 799**	**1 585 799**	**-**	**472 955**	**472 955**	**1 585 799**	**1 585 799**	**-**	**472 955**	**472 955**	**4 706 359**	**100 191**
Op. 1													
Op. 2													
Op. 3													
Total contrats d'enseignement	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
PPI Numérique - Personnel						-					-	-	-
PPI Numérique -Fonctionnement			41 580	30 760,00	-	30 760		41 580	30 760	-	30 760	10 820	-
PPI Numérique - Investissement	2 617 355	2 000 067	1 763 820	225 428	617 288	842 716	2 000 067	1 763 820	225 428	617 288	842 716	10 820	-
PPI DPI - Personnel													
PPI DPI - Fonctionnement													
PPI DPI - Investissement	22 267 000	4 283 837	4 229 119	54 718	2 309 644	2 364 362	4 283 837	4 229 119	54 718	933 621	988 339	15 673 519	1 376 023
Total programmes pluriannuels d'investissement	**24 884 355**	**6 283 904**	**6 034 518**	**249 386**	**2 926 932**	**3 176 318**	**6 283 904**	**6 034 518**	**249 386**	**1 550 909**	**1 800 295**	**15 673 519**	**1 376 023**
Total	**73 068 660**	**27 916 380**	**27 869 067**	**47 314**	**13 677 827**	**13 725 141**	**26 494 509**	**25 871 132**	**623 378**	**12 332 775**	**12 956 153**	**35 775 366**	**2 867 114**
pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :													
Ss total personnel	31 827 150	13 061 185	13 263 257	202 072	6 452 336	6 250 264	11 639 314	11 265 322	373 992	6 583 498	6 957 490	13 607 849	1 290 709
Ss total fonctionnement et intervention	11 058 296	6 316 379	6 357 959	30 760,00	3 087 776	3 057 016	6 316 379	6 357 959	30 760	2 987 585	2 956 825	2 816 852	200 382
Ss total investissement	30 183 214	8 538 816	8 247 851	280 146	4 137 715	4 417 861	8 538 816	8 247 851	280 146	2 761 692	3 041 838	19 350 665	1 376 023

- Liste des opérations pluriannuelles
- Montant des opérations pluriannuelles de l'Université 73000k€ dont: 30000k€ pour l'investissement (dont 24000k€ au titre des PPI), 19000k€ pour les RFI et 26000K€ pour la recherche (hors RFI)
- Le montant des AE/CP ouvert pour « n » indique la tranche annuelle 2017

Budget 2017 (Répartition des crédits en droits constatés) **UFR et Services Communs**

	DEPENSES 2017					DEPENSES 2016				
	FONCT.	PERSONNEL	TOTAL FONCT.	INV.	TOTAL	FONCT.	PERSONNEL	TOTAL FONCT.	INV.	TOTAL
DEG	321 724	971 468	1 293 192	132 500	1 425 692	228 985	1 098 000	1 326 985	56 000	1 382 985
LLSH	173 220	938 000	1 111 220	59 496	1 170 716	187 450	885 000	1 072 450	78 500	1 150 950
IUT	495 735	1 782 619	2 278 354	224 194	2 502 548	635 663	1 859 665	2 495 328	91 621	2 586 949
SANTE	931 640	765 465	1 697 105	370 625	2 067 730	669 004	572 901	1 241 905	193 722	1 435 627
ESTHUA	863 835	1 270 000	2 133 835	100 000	2 233 835	771 986	1 179 650	1 951 636	40 000	1 991 636
ISTIA	523 710	1 086 213	1 609 923	207 780	1 817 703	582 731	792 809	1 375 540	110 000	1 485 540
SCIENCES	276 373	567 000	843 373	94 000	937 373	319 000	487 000	806 000	91 500	897 500
SUMPPS	59 197	494 800	553 997	2 000	555 997	53 500	483 500	537 000	2 000	539 000
SCDA	1 059 500	161 100	1 220 600	0	1 220 600	1 265 000	140 000	1 405 000	60 000	1 465 000
SUIO-IP	101 330	93 504	194 834	4 000	198 834	117 061	71 439	188 500	2 000	190 500
SUAPS	46 790	192 000	238 790	26 000	264 790	34 000	195 000	229 000	35 000	264 000
TOTAL	4 853 054	8 322 169	13 175 223	1 220 595	14 395 818	4 864 380	7 764 964	12 629 344	760 343	13 389 687

- Crédits à disposition des UFR et services communs en augmentation (sauf pour SCDA et IUT) de 545k€ malgré la baisse de la dotation UA et prélèvement à la source des dépenses récurrentes et de la maintenance du locataire
- Intégration dès la construction du budget initial des reliquats de la FC en investissement
- Stabilisation des dépenses de fonctionnement et hausse de la masse salariale
- Vocation des COM à s'inscrire dans une démarche pluriannuelle

Budget 2017 (Répartition des crédits en droits constatés)
Services centraux, Recherche, RFI

	DEPENSES 2017					DEPENSES 2016				
	FONCT.	PERSONNEL	TOTAL FONCT.	INV.	TOTAL	FONCT.	PERSONNEL	TOTAL FONCT.	INV.	TOTAL
DFC	104 910	767 091	872 001	25 000	897 001	792 892	1 096 430	1 889 322	40 000	1 929 322
RFI LUMOMAT	396 661	334 531	731 192	10 000	741 192	330 900	331 000	661 900	10 000	671 900
RFI TOURISME	389 500	394 387	783 887	10 000	793 887	222 752	431 553	654 305	10 000	664 305
RFI VEGETAL	826 930	304 122	1 131 052	10 000	1 141 052	682 603	232 335	914 938	10 000	924 938
RFI ELECTRONIQUE	606 626	155 362	761 988	10 000	771 988	0	0	0	0	0
RECHERCHE	4 630 000	3 240 000	7 870 000	1 443 000	9 313 000	3 360 000	3 450 000	6 810 000	1 406 000	8 216 000
DDN	1 001 988	28 071	1 030 059	983 317	2 013 376	879 912	27 071	906 983	1 004 650	1 911 633
DPI	1 004 300	0	1 004 300	1 974 715	2 979 015	533 300	0	533 300	1 820 546	2 353 846
Serv.Centraux	10 852 951	106 076 274	116 929 225	1 121 711	118 050 936	10 483 094	103 968 726	114 451 820	953 992	115 405 812
SAIC	1 269 622	207 490	1 477 112	80 000	1 557 112	1 540 000	200 000	1 740 000	160 000	1 900 000
TOTAL	**21 083 488**	**111 507 328**	**132 590 816**	**5 667 743**	**138 258 559**	**18 825 453**	**109 737 115**	**128 562 568**	**5 415 188**	**133 977 756**

- La « baisse » de la DFC correspond aux crédits ventilés dans les UFR dans le cadre de l'apport FC aux composantes (1 312 348) + transfert de la masse salariale des agents titulaires vers le budget central (566 128).
- Montée en puissance des RFI avec notamment le démarrage du RFI électronique
- Forte augmentation de l'activité recherche (ex: SEPOMO, CROAA, DESIRE…)
- Budget de la direction générale de la recherche 1 600k€ (dont 100k€ d'AAP et 120k€ au titre des enseignants invités sur le budget masse salariale central UA)
- DDN augmentation de la part dédiée à la maintenance des logiciels auparavant à charge des UFR et services, part importante pour le renouvellement du parc informatique + Wifi haut débit + sécurisation du stockage des données
- DPI: fonctionnement en augmentation car transfert de la maintenance du locataire des composantes + crédits pour mise en sécurité des bâtiments + étude sur le déménagement de la chaufferie de Belle Beille + déménagement IRIS 2
- DPI principaux projets d'investissement: CISPEO, schéma pluriannuel de l'énergie, extension de la Passerelle, réhabilitation pôle Santé
- Services centraux: stabilité du fonctionnement malgré de nouvelles charges (IRIS2, produits d'entretien) et augmentation de la masse salariale, la diminution apparente de l'investissement est le résultat de la nouvelle architecture budgétaire 2017 (DPI et DDN deviennent des CRB qui ne sont plus intégrés dans les services centraux)

3.1 budget 2017

- **Projet de budget 2017 voté à l'unanimité par la commission du budget de l'Université le 30 novembre 2016**

POUR VOTE sur :

- **Les ETPT sous plafond et hors plafond (tableau 1)**
- **Le montant des AE et des CP (tableau 2)**
- **Le solde budgétaire (tableau 2)**
- **La variation de trésorerie (tableau 4)**
- **La situation patrimoniale (le résultat prévisionnel, la CAF, tableau des emplois) (tableau 6)**
- **Les opérations pluriannuelles (tableaux 9 et 10)**
- **la liste des opérations fléchées (pour 2017 les RFI idem qu'en 2016)**

CA du 14 décembre 2016
DAGJI/Cellule institutionnelle/Conseil d'administration

3.2 Architectures budgétaires de l'université d'Angers

- **POUR VOTE**

Architecture budgétaire 2017

Les Centres de Responsabilité Budgétaire (CRB) sont à un niveau élevé dans l'organisation budgétaire.

Les CRB :

+ Gèrent des objectifs et des moyens, notamment via le suivi des AE (autorisations d'engagement) et disposent d'une marge de manœuvre propre
+ Allouent ces moyens à des unités opérationnelles en leur donnant une autorisation de dépenses
+ Sont des acteurs essentiels du dialogue de gestion : à la fois avec leurs SO, mais aussi avec le niveau central
+ Assurent un premier niveau de contrôle interne budgétaire
+ Assurent un suivi des engagements juridiques dépenses et recettes

+ **Les Services Opérationnels (SO)** définis dans la hiérarchie représentent le niveau sur lequel porte la programmation et l'exécution des dépenses et des recettes.

Les SO :

+ Fournissent les informations sur leurs activités et leurs besoins en dépenses ainsi que leurs prévisions de recettes en ressources propres
+ Disposent d'une enveloppe budgétaire totale, représentant leurs autorisations de dépenses, allouée dans le cadre du dialogue de gestion avec le CRB
+ Consomment les crédits qui leur ont été alloués

Architecture budgétaire 2017 (Budget principal)

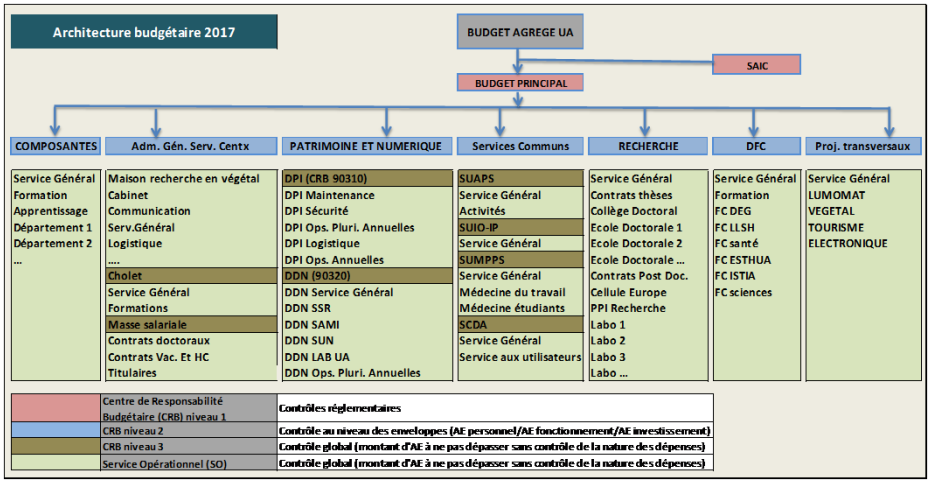

25

Architecture budgétaire 2017 (SAIC)

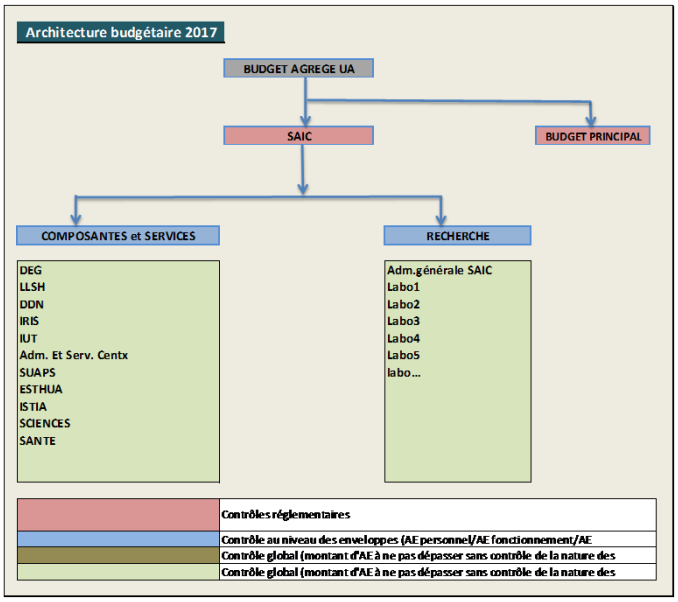

26

3.3 Marché voyage bilan

- **POUR INFORMATION**

Marché voyage bilan

		Frais d'agence par transaction	Nombre de transactions 2013	2014	2015	Total
air	National	22	79	95	140	314
	europe	30	268	262	333	863
	international	40	210	185	218	613
total			557	542	691	1 790
rail	national	2	6 682	6 955	7 021	20 658
	europe	2	59	148	168	375
total			6 741	7 103	7 189	21 033
Hotel	standard	7	60	55	124	239
Avoir	air	6	25	35	19	79
	rail	6	593	656	516	1 765
	hotel	6	2	8	16	26
total			620	699	551	1 870
TOTAL GENERAL			7 978	8 399	8 555	24 932

	2013	2014	écart en % 2014/2013	2015	écart en % 2015/2014	écart en % 2013/2015
Dépenses air	241 409	240 983	0%	256 340	6%	6%
Dépenses rail	343 904	380 782	11%	390 972	3%	14%
Dépenses hotel	11 925	9 473	-21%	19 915	110%	67%
Dépenses voitures	9 073	14 060	55%	9 674	-31%	7%
Dépenses divers (assurances, avoir,...)	22 576	20 845	-8%	19 899	-5%	-12%
Frais Havas	36 449	35 165	-4%	35 427	1%	-3%
Total	665 336	701 308	5%	732 227	4%	10%

- Bilan du marché transport HAVAS:
  - Activité en augmentation
  - Augmentation des dépenses d'hôtellerie sur la dernière année (mais trop de hors marché)
  - « on line » pas assez développé (35% sur le rail; 10% sur l'air et 2% sur l'hôtel)

Marché voyage bilan

- Marché opérationnel depuis le 15 novembre 2016
- Titulaire GLOBEO Travel, agence de voyage spécialisée dans l'optimisation des déplacements professionnels depuis 2006
- Autres clients GLOBEO: APHP, ministère de la culture, Ministère de l'économie et des finances, service du 1er Ministre…
- Même cahier des charges que lors du précédent marché
- Même logiciel pour le traitement « online » (formation en début d'année 2017)
- Volonté du titulaire de développer le online (objectif 80%)
- Possibilité de mise en place de la carte logée mais suppose une réorganisation

3.4 Modification du remboursement des frais de mission et défraiement sous conditions des usagers

POUR VOTE

Cette délibération annule et remplace les délibérations CA019-2015 et CA068-2016 :

Principales modifications :

- **A – « Cadre général de remboursement des frais de mission des personnels »**

Dérogation au forfait unique de remboursement des nuitées pour Paris et l'Ile de France en augmentant la possibilité d'un remboursement aux frais réels, sur production des justificatifs d'hébergement et de l'autorisation de dérogation signée de l'ordonnateur principal ou secondaire, dans la limite maximum de 110€ au lieu de 100€ actuellement.

- **B – « Cadre général de défraiement sous conditions des usagers » est modifié :**

Précision des modalités de remboursement des étudiants en tant que étudiants collaborateurs occasionnels et des étudiants en tant qu'usager à l'Université dans le cadre des mobilités.

3.5 Primes BIATSS année 2017

- **POUR VOTE**

Vote du CT : 7 voix pour et 3 abstentions

Tableau des primes filière ITRF – *lien*

Tableau des primes filière Bibliothèque – *lien*

Tableau des primes filière ATSS – *lien*

- Rattrapages catégoriels

- ASI : **+ 289 €** annuels
- TECH, BIBAS, SAENES : **+ 161 €** annuels
- ATRF, ADJAENES, MAGASINIERS : **+ 204 €** annuels (auxquels s'ajoutent les + 215 € en 2016, soit + 419 € en 2 ans).

- Mesure supplémentaire pour les catégories A : **+ 100 €** annuels

Coût 2017 (et années suivantes) : **96888 €**

Tableau des primes pour fonctions informatiques – *lien*

Sans changement

3.6 Nouvelles échelles de rémunération des personnels BIATSS contractuels

- **POUR VOTE**

Vote du CT : 5 voix pour et 5 abstentions

Souhait de la Gouvernance de mettre en service de nouvelles échelles de rémunération plus attractives :

- Niveau ATRF : Contrat C – *lien*
- Niveau TECH : Contrat B – *lien*
- Niveau ASI : Contrat A1 – *lien*
- Niveau IGE : Contrat A2 – *lien*
- Niveau IGR : Contrat A3 – *lien*
- Niveau Directeur (projet, programme, etc…) : Contrat D – *lien*

3.6 Nouvelles échelles de rémunération des personnels BIATSS contractuels

Ces nouvelles échelles de rémunération seront applicables à partir du 1er janvier 2017 :

- aux agents en CDI avec un reclassement dans les nouvelles échelles au fil de l'eau, à l'occasion du prochain passage programmé de changement de niveau de l'agent et après entretien professionnel à partir du 1/1/2017.
- aux agents bénéficiant d'un renouvellement ou d'un nouveau contrat à durée déterminée (CDD) à partir du 1/1/2017. Le changement de niveau ne pourra intervenir qu'à l'occasion d'un renouvellement de contrat (CDD ou CDI), après entretien professionnel et dans le respect des durées arrêtées par niveaux.

95 agents en CDI (soit 82% de l'effectif global) bénéficieront de la mesure dès 2017.

Le plein effet de la mesure sera atteint dès 2018 (116 agents).

3.6 Nouvelles échelles de rémunération des personnels BIATSS contractuels

Projection des coûts des mesures d'augmentation des primes et de la mise en service des nouvelles échelles de rémunération.

	2017	2018	2019
Primes BIATSS	+ 96888 €	+ 96888 €	+ 96888 €
Contractuels BIATSS	+ 100794 €	+ 209060 €	+ 277279 €
Contractuels enseignants	+ 8798 €	+ 8798 €	+ 8798 €
TOTAL	+ 206480 €	+ 314746 €	+ 382965 €

3.7 Nouvelles échelles de rémunération des enseignants contractuels

- **POUR VOTE**

Vote du CT : unanimité avec 10 voix pour

Volonté de donner des perspectives d'évolution aux professeurs contractuels en CDI.

-> Extension de l'échelle de rémunération de référence de 5 niveaux supplémentaires.

Volonté d'améliorer la rémunération mensuelle des professeurs contractuels.

-> Augmentation de l'indice de rémunération de base de chaque niveau (7 points d'indice / 32,76 € bruts).

Traduction de cette volonté dans une mise à jour de la procédure de recrutement des professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré et assimilés (références juridiques, nouvelle échelle de rémunération, annexes, etc…).

3.8 Additif à la campagne d'emploi BIATSS 2017

- **POUR VOTE**

Vote du CT : 9 voix pour et 1 abstention

Additif à la campagne d'emploi des personnels BIATSS – ***lien***

3 nouveaux postes ouverts aux concours au même niveau pour la rentrée 2017 suite à des évènements intervenus après le vote du CA le 29/9:

- 1 IGE BAP J DAGJI (mutation externe)
- 1 ASI BAP G DPI (réussite concours)
- 1 TECH BAP J (concours infructueux)

Ces 3 postes viennent s'ajouter aux 13 postes au même niveau de la CE 2017, ce qui porte la CE BIATSS 2017 à :

- 16 postes au même niveau (13 + **3**)
- 3 créations
- 4 repyramidages

3.9 Demande de subvention des associations ASUA, Institut Confucius, Bibliothèque anglophone et Vox Campus

- **Pour vote :** ASUA, Institut Confucius et Bibliothèque Anglophone

Pour information : Vox Campus

inférieure à 10 000€

Nom de l'association	Subvention accordée en 2016	Demande de subvention pour 2017	Subventions 2017
Bibliothèque anglophone	**11 500 €**	11 500€	11 500€
Institut Confucius	**10 000 €**	10 000€	10 000€
ASUA	**11 000 €**	15 670€	11 000€
Vox Campus	**7 500 €**	8100€	7500€
TOTAL	**40 000 €**	45770€	40 000€

4. Affaires générales et statuaires

- **Election d'un membre à la commission des statuts : 1 étudiant.e**

- **Election d'un membre usager au comité électoral consultatif : 1 étudiant.e**

4.1 Election d'un membre à la commission des statuts : 1 étudiant.e

- **Rôle**

La commission des statuts est consultée sur :

• les demandes de révision :

- des statuts des conseils de l'université,

- des statuts des composantes,

- des statuts des services communs et généraux,

•les propositions de modification :

- de la partie spécifique du règlement intérieur de l'université,

- des modalités de mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires touchant à la vie et aux structures de l'université.

- **Composition**

La commission des statuts se compose de membres élus par le Conseil d'administration :

•8 enseignants.es chercheurs.es, enseignants.es ou chercheurs.es dont au moins quatre membres des conseils centraux ;

•4 étudiants.es dont au moins deux membres des conseils centraux ;

•2 personnels BIATSS dont au moins un membre des conseils centraux.

Est à élire par le Conseil d'administration :

•1 étudiant.e

4.2 Election d'un membre usager au comité électorale consultatif : 1 étudiant.e

- **Rôle :**

Le/la président.e de l'université est responsable de l'organisation des élections au sein de l'université et de ses composantes.

Pour l'ensemble des opérations d'organisation, il/elle est assisté.e d'un comité électoral consultatif dont les fonctions sont les suivantes :

- seconder le/la président.e dans l'organisation des élections,

- formuler un avis sur le calendrier et le déroulement des opérations électorales,

- apporter un avis à la demande du/de la président.e sur des situations particulières ou difficiles

Le comité formule un avis, notamment sur :

- l'arrêté d'organisation des élections ;

- l'éligibilité des candidats.es ;

- les procès-verbaux de dépouillement.

- **Composition :**

Le comité est composé de :

6 membres élus par le Conseil d'administration parmi ses membres :

- 2 représentants.es du personnel enseignant.e chercheur.e, enseignant.e ou chercheur.e ;

- 2 représentants.es du personnel BIATSS ;

- 2 représentants.es des étudiants.es.

Est à élire par le Conseil d'administration :

•1 étudiant.e du CA

5. Enseignement et vie étudiante

- **Répartition des fonds FSDIE**

Suite au vote de la CFVU du 5 décembre 2016 à l'unanimité, il est demandé aux membres d'approuver la répartition des fonds FSDIE pour 2017.

	coefficient	Montant 2016	Montant 2017
Initiatives	50,00%	107 570,00 €	107 570,00 €
DI	17,50%	37 650,00 €	37 650,00 €
DCI	17,50%	37 650,00 €	37 650,00 €
SUAPS	12,50%	26 900,00 €	26 900,00 €
Handicap	2,50%	5 369,00 €	5 369,00 €
TOTAL	100%	215 139,00 €	215 139,00 €

6. Décisions prises par délégation du CA au président

- **Pour information : le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation (article L712-3 du code de l'Education)**

7. Questions diverses

Question de madame Anne HEURTIER :

« Pour la prochaine année scolaire, un gel des postes est mis en place. Cette situation est-elle optimale au regard de la réduction possible du nombre de postes de fonctionnaires dans les années à venir (perte possible de ces postes avec la mise en place de cette réduction) ? »

université angers